



Syndicat des Personnels de l'Éducation en Guadeloupe

Élection à la Commission Administrative Paritaire Nationale (CAPN)

des Enseignants du Second degré, CPE, Psy-En, Professeurs de l'ENSAM Titulaires - Stagiaires

scrutin du 1er au 8 décembre 2022

Du 01 au 08 décembre 2022, vous êtes appelés à élire vos représentants à la CAPN des Enseignants du Second degré, CPE, Psy-En et Professeurs de l'ENSAM.

A l'heure où le Ministre de l'Éducation Nationale annonce la suppression massive de postes dans le Second degré, nous devons plus que jamais faire entendre nos voix. Ces élections revêtent donc une importance capitale.

Une fois de plus, le ministère de l'Éducation Nationale, pour atteindre ses objectifs budgétaires, n'hésite pas à mettre entre parenthèses les droits des personnels et à rendre de plus en plus difficiles les conditions de travail des enseignants et de réussite des élèves.

Le Ministre ose même annoncer, sans sourciller, le recours aux heures supplémentaires pour compenser les suppressions de postes et améliorer le pouvoir d'achat des enseignants tout en exigeant toujours plus des enseignants (plus d'évaluations numériques sans développement du numérique, plus d'accompagnement sans recrutement de personnel qualifié...) cela au détriment des élèves et de la qualité de l'enseignement.

Par conséquent, les élections se déroulent dans un contexte où, une nouvelle fois, l'Administration centrale a pour seules préoccupations une gestion purement comptable de l'éducation au détriment des besoins réels en matière de politique éducative et une application mécanique de toutes les réformes sans se soucier de leur mise en œuvre et des dégâts occasionnés tant sur les personnels que sur les élèves.

Un contexte, dans lequel, le pouvoir est de plus en plus laissé aux chefs d'établissement qui évaluent les personnels et pèsent ainsi lourdement sur leur évolution de carrière.

La réforme de la fonction publique a modifié le cadre et les pratiques du dialogue social. Il s'agit d'une véritable transformation dans la gestion des ressources humaines qui a modifié profondément notre statut et s'attaque à nos droits en termes d'avancement et surtout à notre mobilité professionnelle. Si la réforme prévoit une procédure de recours, ses contours demeurent très flous. Le pilotage réalisé par l'administration manque totalement de transparence et laisse place à l'arbitraire.

Face à cette politique scélérate et à ses conséquences désastreuses sur les personnels, il est plus qu'urgent que la voix du SPEG se fasse entendre dans les instances nationales.

Plus que jamais notre vigilance doit être accrue pour défendre ce que nous avons durement gagné aux prix des nombreuses luttes de masses. Ces acquis sont menacés en permanence.

Animés par la ferme volonté d'une défense efficace de tous les personnels et face à une administration qui feint d'ignorer les textes et les droits des personnels, les commissaires paritaires du SPEG constitueront une force de proposition incontournable. Les élus du SPEG s'engagent à continuer, avec détermination, le combat pour :

- l'instauration d'un véritable dialogue entre le ministère et les organisations syndicales pour l'attribution des moyens dans la gestion du mouvement des personnels,
- l'équité dans la gestion des personnels,
- le retour des anciennes compétences de la CAPN en matière de mutations et gestion de carrières des personnels.

**POUR QUE LA DÉFENSE DE TOUS LES
PERSONNELS DE L'ÉDUCATION
SOIT ASSURÉE AVEC EFFICACITÉ**



**Votez et faites voter
pour les listes
SPEG**

Syndicat des Personnels de l'Éducation en Guadeloupe